

Conseil de quartier – secteur 2

29 novembre 2023 – salle des mariages – 19h30

Ensemble pour une démocratie participative

Présents :

- 20 habitants (dont 1 Elu)
- Didier FISCHER, Maire
- Nathalie GERVAIS, Conseillère Municipale déléguée à la participation citoyenne
- Cyril LONGUÉPÉE, Maire-Adjoint chargé de la transition écologique, de l'urbanisme et des travaux
- Olivier RACHET Conseiller délégué au handicap et à l'accessibilité des ERP, à la sécurité des bâtiments, des réseaux et à la mise en place des zones 30
- Jamel TAMOUM, Conseiller délégué aux travaux
- Sandrine MUTRELLE, Conseillère Municipale (Rapporteur référent pour l'opposition)

Prise de parole de Monsieur le Maire :

M. le Maire remercie le public et les élus présents. Il évoque la finalité des Conseils, à savoir, proposer des projets lors d'une première réunion, projets qui, s'ils sont réalisables, sont soumis au vote des administrés lors de la seconde réunion de l'année.

M le Maire remarque la faible participation des habitants.

Il s'excuse pour le changement de date de dernière minute pour cette réunion, ceci en raison d'un rendez-vous important auquel il ne pouvait pas se soustraire.

M. le Maire informe les personnes présentes de la nomination de Mme Nathalie GERVAIS sur les fonctions de Vice-Présidence du conseil de quartier, mais également sur l'ensemble des secteurs de la démocratie de proximité.

Rappel des orientations :

M. le Maire rappelle que la première réunion qui a eu lieu le 1^{er} juin dernier a permis de balayer les différents sujets et de faire émerger des projets. Les échanges sur l'ensemble des quartiers ont fait ressortir une préférence pour 3 projets qui seront détaillés par la suite.

Informations :

M. le Maire cite pour mémoire plusieurs actions et réalisation en cours :

- le plateau entre la résidence des Acacias et le Parc de la Prévenderie, avec pose de barrières, qui sécurise la traversée de l'avenue de Maurepas.
- le renforcement du réseau électrique qui va s'achever courant avril/mai par la rue du Moulin à Vent.
- travaux réalisés dans la résidence des Acacias, notamment le parking et l'aménagement paysager qui va suivre.
- le parking sur l'emplacement du silo qui va s'achever prochainement (création de 116 places).

Il fait un tour d'horizon sur les principales réalisations en cours ou à venir :



- La réfection des locaux de la R.A. avance. Les salles de bains ont été aménagées dans 30 studios. Les travaux se poursuivent au niveau du rez-de-chaussée (salle à manger – salle d'activité).

- La réfection totale de l'école Bouvet commencera début janvier. Les travaux se déroulent en trois phases. La 1^{ère} concerne la construction d'un restaurant scolaire pour mutualiser le service de restauration des écoles élémentaire et maternelle. La 2^{ème} sera la réfection de l'école maternelle, puis ce sera le tour de l'école élémentaire.

- Une réflexion est menée sur la circulation dans Coignières, avec une expérimentation de « Zone 20 », dénommée « Zone de Partage ». Les secteurs « rue des Etangs », « rue de la Boissière » et « rue de Neauphle » sont concernés. Si ce dispositif est probant, une généralisation sur l'ensemble des allées sera envisagée.

- Une assistance maîtrise d'ouvrage (AMO) a été lancée concernant le programme d'aménagement du parc de la Prévenderie. Il consiste en la réfection ou le remplacement des jeux, la création d'un boulodrome et d'un espace dédié à l'événementiel, la végétalisation de l'ensemble et enfin la réfection des clôtures et des portails d'accès.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Nathalie GERVAIS pour une présentation générale :

Présentation générale par Mme GERVAIS :

Mme. GERVAIS rappelle que le conseil de quartier est un espace de dialogue permettant à chacun de s'exprimer. Une charte a été rédigée et précise l'organisation et le fonctionnement des conseils de quartiers.

Un registre est déposé à l'accueil de la Mairie pour que chacun puisse faire part de ses observations et préoccupations.

Mme GERVAIS fait état des changements en ce qui concerne les Elus représentants des conseils de quartiers.

Mme GERVAIS réprecise que le budget alloué à l'année est de 15 000 € en fonctionnement comme en investissement. Elle fait l'inventaire des différentes réalisations depuis la mise en place des conseils de quartiers en 2019.

A l'issue, elle donne des précisions sur les 3 projets retenus, à savoir :

Projet n° 1 : Aménagement, végétalisation et embellissement des placettes (24 réparties sur les secteurs 1 et 2). Coût estimé de 2 à 3 000 € par placette.

Projet n° 2 : Entretien du chemin de halage (chemin des rigoles royales) sur 4 kilomètres, en partant de la sortie du Mesnil et jusqu'aux raffineries. Le tronçon retenu n'est pas encore définitif. Coût achat matériel tondeuse semi-professionnelle 3 000 €.

Projet n° 3 : Réfection du garde-corps en bois du pont situé à proximité des jardins familiaux (carrefour rue du Mesnil/rue Buisson Chevreul/rigoles du lit de rivière). Coût fourniture matériaux 2 000 €.

Après ces informations, Mme GERVAIS passe le relais à Monsieur le Maire.



Exposé des projets par M. le Maire :

M le Maire détaille les projets avant de procéder au vote :

1^{er} projet :

Ce projet consiste à embellir l'aménagement et la végétalisation des différentes placettes des secteurs 1 et 2 de Coignières. Il repose sur la participation des habitants avec le service des espaces verts de la commune, qui pourra les orienter et les conseiller sur les différentes solutions, mais aussi les accompagner pour la réalisation. Il propose une projection vidéo des différentes placettes, afin de réfléchir à un ordre de priorité. La placette n°1 de l'allée de la Serfouette pourrait servir de test. Il sera envisagé de poursuivre cette opération si le résultat correspond aux attentes, à raison de 2 ou 3 placettes par an selon les possibilités.

2^{ème} projet :

Le projet consiste à assurer l'entretien du chemin de halage, sur une distance de 4 kilomètres environ et une largeur d'un mètre, pour permettre aux administrés de s'y promener en toute saison. Le tronçon emprunte le chemin de halage mitoyen du lit des rigoles, en parallèle de la rue du Mesnil et jusqu'à la raffinerie du midi. Le SMAGER (syndicat mixte d'aménagement et de gestion des étangs et rigoles) étant propriétaire, il sera nécessaire de le saisir au préalable. Pour information, ce dernier n'assure qu'un entretien annuel à l'automne en raison du coût que cela représente.

Des résidents du quartier qui empruntent ce cheminement souhaitent un entretien plus régulier et se disent prêts à participer à ces opérations. Pour réaliser ce projet, la commune propose que les volontaires intéressés créent une association (voire adhèrent à une association existante – ex. Les jardins de Cydonia). Ainsi, une convention pourrait être établie entre cette association et la commune, convention précisant les moyens mis à sa disposition pour réaliser les opérations d'entretien ainsi que les modalités pratiques. Par ailleurs, la commune réaliserait l'achat d'une tondeuse autoportée d'une largeur de coupe de 100 cm, tondeuse de type semi-professionnelle. Sous certaines conditions, cette tondeuse pourrait être acquise directement par l'association si elle bénéficiait d'une subvention à 100 % par la Région à concurrence de 10 000 €. M. LONGUEPEE, Adjoint au Maire, propose d'accompagner l'association créée pour la circonstance, pour les démarches de dépôt de dossier permettant d'obtenir une subvention.

Projet 3 :

Le garde-corps en bois du petit pont, situé à proximité des jardins familiaux, à la croisée des rigoles royales, de la rue Buisson Chevreul et de la rue du Mesnil, est en très mauvais état.

C'est un problème de sécurité, mais également d'esthétisme.

Il est donc envisagé de procéder à la rénovation de celui-ci. Après étude, le coût de la fourniture des matériaux serait d'environ 2 000 €. Le menuisier de la commune pourrait réaliser sa confection et les services techniques en assurer la pose.

Procédure et vote des projets :

M. le Maire indique que le vote porte sur les 3 projets retenus.

Les modalités de vote sont les suivantes :

Les personnes présentes votent à main levée pour approuver le projet après sa présentation. Un vote numérique des projets aura lieu sur le site de la commune pour l'ensemble des



administrés absents à cette réunion. Un document explicatif des modalités de vote sera mis sur l'espace « conseils de quartiers » du site. Le vote sera possible du 19 décembre 2023 au 19 janvier 2024 (un vote par personne).

Les résultats seront communiqués à l'issue du comptage final des voix pour les votes en présentiel et les votes numériques recueillis pour chacun des projets.

VOTE DES PROJETS :

1^{er} projet :

Résultat du vote à main levée : 12 voix favorables sur 14 votants

2^{ème} projet :

Résultat du vote à main levée : 9 voix favorables sur 14 votants

Projet 3 :

Résultat du vote à main levée : 9 voix favorables sur 14 votants

M le Maire ajoute qu'en fonction des coûts de réalisation, il sera sans doute possible d'envisager de retenir les 3 projets. Le nombre total de voix attribuées à chacun d'eux définira l'ordre de réalisation.

A l'issue du vote, M. le Maire propose aux administrés de s'exprimer sur les sujets qu'ils souhaitent voir débattus.

Un administré souhaite revenir sur le problème récurrent concernant le non-respect du sens interdit carrefour rue de Neauphle/rue de la Boissière et la vitesse importante des véhicules qui empruntent cette rue. La commune s'est engagée à traiter ce problème lors du précédent conseil de quartier, notamment en ajoutant un panneau « sens interdit », mais rien n'a été fait. Il ajoute qu'il déplore que les comptes-rendus ne reflètent pas précisément le contenu des échanges et que la transmission de ceux-ci soit aussi longue (plus de trois mois pour le retour).

Réponse : M. le Maire explique que le panneau supplémentaire sera implanté dès que les services l'auront reçu, mais que les délais sont relativement longs lorsqu'il s'agit de commandes de faible importance. L'aménagement de la rue a pris du retard en raison de la charge de travail des agents municipaux, mais cela va être réalisé. D'autre part, le secteur fait partie des rues qui font l'objet d'une réflexion pour un classement en zone de partages « zone 20 ».

Plusieurs habitants réproouvent la méthode employée pour désigner le lieu de construction de la salle de prière et l'absence de concertation. Bien que ce point ait déjà été évoqué lors de la dernière réunion du conseil de quartier, il n'y a rien eu sur cette intervention dans le compte-rendu de la précédente réunion de conseil de quartier.

Réponse : M. le Maire rappelle que le choix de l'emplacement a été fait en toute transparence après étude de différentes possibilités. Il ajoute par ailleurs que les administrés ont été conviés par l'association à une réunion publique d'information. Pour l'heure, un dépôt de permis est en cours d'étude et rien n'est figé sur ce projet. En tout état de cause, si le permis est conforme à la réglementation, la commune ne peut pas le contester. Pour mémoire, la construction sera entièrement financée par les fidèles de l'association.

Un débat s'installe sur ce sujet avec certains participants.



Des riverains souhaiteraient que la vidéo serve à verbaliser les infractions et plus particulièrement les excès de vitesse sur les rues déjà nommées mais aussi rue de l'attelage.

Réponse : M. le Maire précise que le système de vidéo protection fait l'objet d'une étude avec l'ajout de nouvelles caméras et le remplacement de celles qui ont été dérobées ou qui sont devenues obsolètes. Ces caméras ne peuvent pas enregistrer la vitesse des véhicules et n'ont pas vocation à vérifier les problèmes de stationnement. Elles permettent d'identifier les auteurs de méfaits grâce aux images qu'elles enregistrent de ces derniers, ainsi que des plaques d'immatriculation de leur véhicule.

Des administrés se plaignent des difficultés de stationnement dans les rues où il y a des travaux de renforcement des lignes électriques et souhaitent que soit mis en place des panneaux d'informations concernant la durée des travaux.

Réponse : La société chargée d'effectuer les travaux avait signalé par affichage sur des panneaux ces informations. Ceux-ci sont régulièrement déplacés, voire enlevés, par les usagers de la route pour pouvoir stationner leur véhicule. En ce qui concerne le stationnement, les choses devraient s'arranger à l'ouverture prochaine du parking de l'ancien silo.

Une administrée a constaté qu'il n'y a pas de passage piétons pour traverser l'avenue de Maurepas depuis la rue de Neauphle et en direction de la rue des Merciers.

Réponse : M. RACHET dit qu'il va en faire la demande à SQY qui a la compétence sur ce secteur.

Un miroir installé au carrefour rue de la Boissière/rue des Etangs a été endommagé.

Réponse : Vraisemblablement le passage d'engins agricoles rue des Etangs est délicat en raison de la largeur de ceux-ci, et notamment lorsqu'ils croisent d'autres véhicules. C'est sans doute à cette occasion que le miroir a été cassé. Il sera remplacé prochainement.

Par ailleurs, M le Maire annonce que la commune a pris un arrêté pour interdire le stationnement des véhicules des PL sur les places de stationnement de la rue des Etangs, afin d'améliorer la visibilité des véhicules empruntant cette rue lorsqu'elle viennent des rues adjacentes. D'autre part, SQY a été sollicité pour refaire le traçage des places de stationnement dans le secteur où ont eu lieu les travaux d'enfouissement du réseau électrique.

Il a été constaté le mauvais état de la piste cyclable boulevard des Arpents et le manque d'entretien des haies.

Réponse : M. le Maire connaît la situation qui relève de la compétence de SQY. Les services de la commune feront remonter l'information à l'agglo pour qu'elle intervienne en priorité sur l'entretien des végétaux.

Une administrée s'étonne du fait que l'éclairage extérieur reste actif en journée sur le parking des acacias.

Réponse : C'est uniquement pendant une période de réglage de la temporisation des lampadaires.

Fin de la réunion 23 heures 00